

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniez**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 13 juillet 2020, s'est réuni le 21 juillet 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :	52
En exercice :	47
Présents :	51
Votants :	
Secrétaire de séance :	Monique CAUDAN

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Michel FORGET, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Robert RAOUL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN

ABSENTS EXCUSES :

Jacques JULOUX (CLOHARS-CARNOET), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Christophe LESCOAT (MELLAC), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

POUVOIRS :

Jacques JULOUX (CLOHARS-CARNOET) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS-CARNOET)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
 Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN) a donné pouvoir à Monique CAUDAN (TREMEVEN)

DCC2020-093

VIE COURANTE
8-SPORT

Aquapaq Scaër : Approbation des modalités de remboursement ou de prolongation des abonnements aux activités encadrées et à la baignade publique suite à la période de confinement Covid 19. Création de deux nouveaux tarifs pour la saison 2020-2021

L'Aquapaq Scaër sera resté fermé aux publics sur la période du 14 mars au 26 juin inclus. Au-delà de l'interruption du service rendu à nos usagers, l'impact financier de cette période blanche est réel. Qu'il s'agisse des entrées non réalisées mais également de la nécessaire prise en compte des modalités de remboursement à envisager pour dédommager nos abonnés, engagés sur une année complète. Sur ce point, deux cas de figure sont à examiner : 1. les abonnements piscine, détente ou remise en forme aux durées de validité de date à date, 2. les inscriptions à l'école de natation, de septembre à juin, pour un nombre total de 32 séances.

Dans le 1er cas, il est proposé de prolonger les abonnements de la durée de la fermeture de l'Aquapaq Scaër, soit de 5 mois (3 mois de confinement + 2 mois pour geste commercial). Dans le 2nd cas de l'école de natation, il est proposé la création d'un tarif dégressif adulte et d'un tarif dégressif enfant au moment des réinscriptions pour la saison sept 2020 - juin 2021 au prorata du nombre de séances non dispensées (13). Ces deux nouveaux tarifs sont fixés à 235 € (tarif théoriquement applicable en sept 2020) \times (19/32) = 140 € pour les adultes et 215 € (tarif théoriquement applicable en sept 2020) \times (19/32) = 127 € pour les enfants.

En ce qui concerne les abonnés de l'école de natation, qui ne souhaiteraient pas se réabonner pour la saison sept 2020 - juin 2021, et en accord avec la Trésorerie, une compensation serait proposée via un pass de « 10 piscine sauna hammam » adultes ou de 2 pass enfants (10 entrées / pass), d'une valeur respective de 79 € pour les adultes et 78 € pour les enfants (2 \times 39 €). Ainsi, ne donneraient lieu à remboursement que les abonnements « école de natation » des usagers qui ne se réinscriraient pas ou qui refuseraient cette compensation de cartes de 10 entrées.

L'assemblée délibérante est invitée à

- APPROUVER, pour l'Aquapaq Scaër, les modalités de remboursement ou de prolongation des abonnements aux activités encadrées et à la baignade publique suite à la période de confinement Covid 19.
- APPROUVER la création de deux nouveaux tarifs pour la saison 2020 2021 à l'Aquapaq Scaër tels qu'énoncés ci-avant.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE, pour l'Aquapaq Scaër, les modalités de remboursement ou de prolongation des abonnements aux activités encadrées et à la baignade publique suite à la période de confinement Covid 19.
- APPROUVE la création de deux nouveaux tarifs pour la saison 2020 2021 à l'Aquapaq Scaër tels qu'énoncés ci-avant.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

